Quarantième année. — N° 17. Un numéro : *dix centimes.* Vendredi 21 Janvier 1881.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 15
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG, Rue Fléchier, 2.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
20 Janvier 1881.

LES ÉLECTIONS DE TOULOUSE.

Les actions de M. Constans baissent dans le Midi. Témoin l'article suivant qui a d'ailleurs son intérêt un peu partout, pour les étoiles en train de filer :

O zéphyr inconstant des faveurs populaires !

Il y a quelques mois, M. Constans, — toujours ministre de l'intérieur et des cultes, — faisait si bien partie du Conseil municipal de Toulouse, sa ville natale, qu'il y siégeait comme premier adjoint à la droite de son ami, M. Ebelot, avocat. Et c'est ainsi que, de siége en siége, il s'est installé, avec l'aisance qu'on lui connaît, sur la chaise curule du ministère.

M. Constans se sentait si bien chez lui, dans sa bonne ville de Toulouse, qu'il fit choix naguère du tribunal de cette ville, pour se nettoyer des outrages du *Triboulet*. On se rappelle en effet avec quelle irrévérence l'incorrigible fou avait mis le bâton dans les choses de Barcelone.

Et il faut convenir que l'affaire n'est pas restée nette dans l'opinion, malgré les ratissages et l'eau de Cologne de l'ami Ebelot, *Triboulet* ayant eu le sifflet coupé, avant de produire tous les papiers dont il était cas dans cette histoire intime.

Mais si le couvercle fut mis sur le pot, il paraît cependant que le public toulousain eut le temps d'être assez mal impressionné et qu'il conserva la mémoire du nez.

A preuve, les élections du dimanche 9 janvier dans la vieille cité languedocienne.

Elle jouissait depuis trois ans d'un Conseil municipal opportuniste, dont faisait toujours partie M. le ministre de l'intérieur, sous l'éloquente présidence de l'ami Ebelot.

Or, qu'est-il arrivé ? Sur 30,000 électeurs inscrits et 19,000 votants, la liste intransigeante, composée d'ennemis personnels de la municipalité, est arrivée en tête avec une moyenne de 8,500 voix, suivie par la liste conservatrice ; et la liste Ebelot est venue « mauvaise dernière » avec 4,000 voix environ, le maire en queue avec 3,800.

Résultat tellement prévu que M. le ministre, malgré le fameux jugement obtenu contre le *Triboulet*, *n'a pas osé se représenter aux suffrages de ses concitoyens*.

Voilà de quelle influence et de quelle autorité M. Constans jouit dans sa ville natale qu'il représente pourtant à la Chambre des députés et qu'il continue d'illustrer dans l'Olympe ministériel.

Ainsi que le zéphyr, les votes sont changeants.

On sait de reste que cette « moralité » ne s'est pas jouée qu'à Toulouse. Combien d'écharpes qui ne s'y attendaient pas, écharpes de maires et d'adjoints toutes neuves et des mieux frangées, ont récolté, sur les bords du ruisseau populaire, la même éclaboussure !

Et ce n'est pas fini. Les premiers favoris du suffrage universel peuvent en prendre leur parti. Ils ne sont pas à bout de leurs surprises. Ils en verront bien d'autres. Croient-ils donc que Jacques Bonhomme se contentera éternellement de leurs boniments et de leurs affiches ?

Donnant, donnant. Vous ne donnez rien, vous n'aurez plus rien.

Si les eaux mélangées qui s'échappent de la boîte aux suffrages ont jailli d'abord par le haut, jusqu'au niveau de certaines couches sociales, le jeu de pompe qui les poussait jusque là, — le jeu des belles promesses, — est désormais connu et la pompe est cassée.

Les satisfaits et les glorieux d'aujourd'hui, ne pouvant pas donner ce qu'ils promettent, et en bonne conscience n'y songeant guère, leur sort n'est pas douteux. Le vote, dont ils se font un marchepied de richesse ou d'orgueil, va les secouer maintenant et les rouler les uns après les autres.

C'est par le fond de la boîte que le ruisseau des élus va désormais sortir. Et nous aurons enfin la vérité du suffrage universel : telle source, tel ruisseau ; et le ruisseau au niveau de la source.

Hélas ! il descendra toujours.

Mais laissons l'avenir. Restons dans la note gaie.

On dit que les augures, ces farceurs de l'ancien temps, ne pouvaient pas se regarder sans rire.

Tous les augures ne sont pas morts. Quelles bonnes parties de rire, depuis cinq ans, autour du tapis vert et des petits papiers !

Mais, quand ils ne rient plus, les bons apôtres, le nez penché sur la boîte effondrée et mesurant la longueur de leur nez, qui peut les plaindre ?

X.

Chronique générale.

Le *Journal officiel* contient des nominations dans l'ordre de la Légion-d'Honneur destinées, pour un grand nombre, à récompenser les exécuteurs ministériels.

M. Clément est promu au grade d'officier ; MM. Lestiboudois, Dulac, Foucqueteau, et plusieurs de leurs honorables collègues de la province, vont orner leur boutonnière du ruban rouge. Enfin, les préfets qui se sont particulièrement distingués dans les bris de porte, les violations de domicile, les outrages faits à la propriété et à la liberté, ont, eux aussi, mérité les faveurs officielles.

Pour motiver certaines de ces scandaleuses nominations, le gouvernement a inventé une mention nouvelle. Le traditionnel « services exceptionnels » a été remplacé par « titres exceptionnels ».

Les titres exceptionnels de MM. Catusse, préfet de la Dordogne ; Chapron, préfet de la Sarthe ; Bossu, préfet de l'Aude, etc. ! Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire ? Nous n'en connaissons qu'un seul dont ces messieurs aient pu se recommander à la munificence du gouvernement : l'expulsion des religieux !

Nous en pouvons d'autant moins douter que la *République française* le déclare positivement en ces termes :

« M. le ministre de l'intérieur a tenu aux fonctionnaires un grand compte des services rendus pendant la période de l'exécution des décrets du 29 mars. »

***

La Porte repousse l'arbitrage et demande une Conférence pour discuter et régler à l'amiable la question des frontières grecques.

Par suite de cette proposition, la situation diplomatique de la France se trouve modifiée, et sa responsabilité disparaît. Le conseil l'a reconnu de prime abord, et il a eu raison.

Seulement il s'agit maintenant de ne plus aliéner sa liberté d'action, de s'abstenir de toute initiative, en un mot de ne plus s'engager en rien.

Puisque M. Barthélemy Saint-Hilaire entrevoit, en cas d'un conflit, des bouleversements effroyables et une lutte européenne, il comprendra sans doute mieux que tout autre la nécessité de renfermer son action diplomatique dans une réserve absolue et de profiter de l'initiative prise par la Porte pour s'affranchir de tout engagement antérieur.

Une dernière occasion lui est offerte pour sortir de ce guêpier oriental : qu'il se hâte d'en profiter avant que sonne l'heure des folies.

Un point cependant nous préoccupe toujours.

Nous lisions avant-hier dans la *Gazette d'Alsace-Lorraine*, organe du gouvernement allemand, les lignes suivantes qui entretiennent nos méfiances :

« On sait, dit-elle, que l'on fait à Paris » deux sortes de politiques : la politique » officielle, toute pacifique, et la politique » officieuse, qui cherche au contraire à susciter des embarras sur tous les points. » C'est cette politique qui prévaudra à Athènes au moment opportun, elle aura les » conséquences que dépeint la circulaire de » M. Barthélemy Saint-Hilaire. »

Cette appréciation n'est que trop vraie : deux politiques parfaitement opposées dirigent ou plutôt brouillent nos affaires exté-

---

16

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA PIÈCE DU PROCÈS

(*Suite.*)

En effet, les deux gendarmes s'arrêtèrent à la porte, et celui qui marchait en dernière ligne agita la sonnette. Quand il fut entré, suivi de ses compagnons, il s'annonça comme le commissaire de police du Havre et échangea un signe d'intelligence avec le vieux magistrat. Celui-ci s'était transformé, il avait quitté son expression de jovial convive et pris une attitude mieux en harmonie avec son âge et son caractère.

— Quel est celui d'entre vous, messieurs, dit le commissaire, qu'on appelle M. Bocardet ?

— Moi, répondit celui dont il était question.

Ce mot fut prononcé d'une voix étranglée ; les traits du jeune homme s'étaient couverts d'une pâleur subite. Dans l'homme au chapeau mou que surveillaient les gendarmes, il avait reconnu M. Materson qu'il se figurait naviguant en pleine mer, déjà presque hors des vues des côtes de France.

— Monsieur, reprit le commissaire de police en montrant l'Américain, a été arrêté sur l'ordre du parquet au moment où il allait s'embarquer ; il est accusé, Monsieur Bocardet, d'avoir volé votre parent et soustrait une partie de votre héritage ; il paraît que c'est vous qui avez porté plainte contre lui.

— Moi ! dit avec stupéfaction M. Bocardet.

Il regardait tour à tour d'un air ébahi le commissaire et l'Américain, qui affectait une assurance imperturbable. Le vieux magistrat intervint.

— Pardon, Monsieur le commissaire de police, dit-il ; que monsieur soit accusé, je n'ai rien à dire à cet égard, mais ce ne peut être sur la dénonciation de ce jeune homme, car il nous déclarait tout à l'heure qu'il ne le connaissait pas.

Il se fit un silence de quelques instants ; on attendait que M. Bocardet protestât contre ces paroles ou les confirmât ; mais il resta muet, les regards fixés sur la terre, ayant plus l'attitude d'un accusé que celui qui était venu sous l'escorte des gendarmes. L'Américain avait d'abord paru étonné, il dirigea ensuite des éclairs de haine vers le complice qui le désavouait.

— Quoi ! Tu ne me connais pas ? dit-il.

Et comme cette interpellation restait sans réponse :

— Tu ne me connais pas, reprit-il, d'une voix frémissante de colère. Ose donc soutenir que nous n'avons pas des intérêts communs, que je n'ai pas cédé à tes instances quand j'ai proposé à M. Bréhier de le conduire en Amérique, d'où tu espérais bien ne le voir jamais revenir. Ose donc nier que... Mais, à quoi bon ? Va, ta conduite est celle d'un misérable et d'un lâche, je devais m'y attendre.

M. Bocardet leva la tête pour répondre, mais il ne prononça que des paroles inintelligibles et retomba dans son mutisme.

M. Naudet intervint de nouveau.

— Monsieur Bocardet, dit-il, je n'ai pas mission pour vous interroger ; mais, prenez garde, votre silence prêtera à de fâcheuses interprétations, et la justice pourra se demander à quel mobile elle doit l'attribuer.

Celui auquel il s'adressait voulut encore une fois réagir contre l'embarras qui collait sa langue à son palais, mais il s'arrêta presque aussitôt et baissa la tête sous le regard dur et méprisant de son complice. Celui-ci n'avait pas perdu son assurance, et cherchait à payer d'audace.

— Monsieur le commissaire, dit-il, je suis sujet américain, vous aurez à répondre des conséquences de mon arrestation et du dommage que me cause l'atteinte portée à ma liberté.

— Assurément, quand vous aurez subi un interrogatoire et quand on aura examiné le contenu de vos malles.

Cette parole le fit frémir, il ne s'y était pas attendu.

— Vous ouvrirez mes malles ? dit-il.

— Parfaitement, ou nous les forcerons, si vous ne vous y prêtez pas de bonne grâce.

Il comprit qu'il était perdu, son trouble même l'avait trahi, il prit alors résolûment son parti.

— Ouvrez-les donc, dit-il, vous y trouverez des choses dont la découverte sera plus désagréable encore à un autre qu'à moi. Ah ! Bocardet, tu désavoues tes amis, ah ! tu ne me connais pas. On verra bien si tu peux soutenir ce système. J'ai tort de m'indigner, car tu m'apparais tel que je t'avais jugé. J'avais prévu quelque tour de ta façon et pris mes précautions. Tu te figurais donc, lorsque je m'emparais chez ton oncle des papiers dont dépendait ta fortune, que je les avais anéantis. Pas si niais, je les conservais précieusement pour le cas où tu ne serais pas fidèle à tes engagements. Je voulais te tenir sous la menace de mes révélations, bien certain que je te trouverais ainsi, souple et docile. Toucher à la fortune et retomber gros Jean comme avant, c'est dur, mais ce ne sera pas perdu pour tout le monde ; un autre en profitera. Allons, mon garçon, prends la chose gaiement, il ne sert de rien de montrer à ces messieurs une figure de croquemort.

Son complice avait, en effet, une attitude funèbre, et semblait plongé dans un profond abattement. Le commissaire de police échangea quelques mots avec le vieux magistrat, puis, s'adressant à M. Bocardet :

— Monsieur voudra bien m'accompagner auprès du procureur de la République pour lui donner

rieures. Le Palais-Bourbon où trône M. Gambetta est à côté du palais des affaires étrangères où campe M. Barthélemy Saint-Hilaire, — et pourtant de ces deux palais partent deux influences directement opposées qui se contrarient l'une l'autre comme deux chancelleries ennemies.

*
* *

M. Tissot, ambassadeur de France à Constantinople, a été chargé de faire oralement au gouvernement turc de très-vifs et même très-aigres reproches.

Voici à quel propos :

Depuis le commencement de la querelle entre la Turquie et la Grèce, la Porte considère la France comme étant devenue absolument son ennemie.

En conséquence, les Français sont très-mal vus à Constantinople ; non-seulement M. Tarin, qui était depuis de longues années un des conseils de la couronne, a été renvoyé et remplacé par un Allemand, mais tous les professeurs des lycées et les employés des administrations sont en butte journellement à mille vexations. Ces procédés sont d'ailleurs injustifiables par cette raison que le gouvernement turc ne peut se passer de ces professeurs et de ces employés, et qu'il serait très-embarrassé s'ils donnaient leur démission.

*
* *

Une commission municipale, présidée par le général Lambert, commandant la place de Paris, vient d'être nommée pour étudier, le plus rapidement possible, la question d'organisation militaire des écoles communales de Paris.

*
* *

Quelle est au juste la couleur politique du nouveau Conseil municipal de Paris ?

Si l'on en croit les journaux opportunistes, elle est opportuniste ;

Si l'on en croit les feuilles radicales, elle est radicale.

Des pointages ont été faits.

D'après le *Temps*, ledit Conseil ne contient que 36 radicaux ;

Selon la *Marseillaise*, il en renferme 52.

Et les autres organes républicains varient, dans leurs calculs, du chiffre le plus faible au chiffre le plus fort.

Que signifie ce manque d'équilibre ? Que nous présagent ces fluctuations ?

Il y a donc, dans le Conseil municipal de Paris, des opportunistes sans l'être et des radicaux prêts à se vendre à M. Gambetta...

Voilà la conclusion forcée des pointages. Ce sont de jolis hommes politiques, ceux dont la couleur est assez indécise pour que Gambetta et Félix Pyat puissent également se les disputer !

Il va donc y avoir un ventre dans ce Conseil municipal, lequel ballottera de droite à gauche, suivant les circonstances !

Belle occasion pour M. Gambetta.

Des gens de cette espèce sont à acheter évidemment.

Pour une faveur, pour une place, pour une décoration, chacun de ces indécis appartiendra au grand maître de la République opportuniste.

Tel nous paraît être le résultat de ce pointage municipal.

Si M. Gambetta est généreux, il trouvera des dévouements.

Le nouveau Conseil municipal parisien, c'est donc la politique Constans ; c'est la laïcisation à outrance ; c'est la persécution contre tout ce qui n'est pas opportuniste.

C'est la tyrannie républicaine réglementée ; c'est le triomphe des fous qui voudraient jeter la France dans les aventures guerrières ; c'est tout ce qui pouvait arriver de plus triste à Paris ; c'est plus dangereux que le triomphe des communards plus ou moins amnistiés.

Et si les élections législatives devaient nous donner un résultat semblable, il y aurait de quoi désespérer de l'avenir du pays.

*
* *

Le *Moniteur universel* signale un fait de népotisme vraiment inouï.

Si nous en croyons, dit-il, des renseignements qui nous viennent d'une source sûre, M. Zévort, directeur de l'enseignement secondaire au ministère de l'instruction publique, grand officier de la Légion-d'Honneur, viendrait de dépasser, en fait de népotisme, tout ce qui a pu être fait sous les régimes antérieurs. Lorsque, sous l'Empire, M. Duruy nomma son gendre, l'honorable M. Glachant, tout d'un coup inspecteur d'académie, cela fit beaucoup de bruit. Mais au moins M. Glachant était un professeur très-distingué : on n'avait éprouvé que de la surprise, et, le premier moment passé, la chose avait été trouvée naturelle, sinon tout à fait juste.

Il n'en est pas de même de l'avancement scandaleux procuré par M. Zévort père à M. Zévort fils.

M. Zévort fils, à peine docteur ès-lettres avec des thèses médiocres, à peine officier d'académie, est nommé à ce titre sous l'administration paternelle, à peine âgé de trente-huit ans, délégué il y a un an encore comme professeur d'histoire au petit lycée de Vanves, vient d'être nommé, par son propre père, inspecteur d'académie en résidence à Paris. Si M. Zévort est aussi républicain qu'il le dit, il aura toujours de la peine à se faire passer pour un second Brutus.

CHRONIQUE PARISIENNE.

PIERRE DUPONT.

Il y a bien de cela trente ans sonnés, on ne pouvait pas rencontrer dans la rue un orgue de Barbarie sans entendre cet instrument moudre l'air des *Louis d'or* ou des *Bœufs* de Pierre Dupont. La popularité de l'orgue de Barbarie ! le comble de la popularité ! Pierre Dupont, avant celle-ci, en avait eu une autre : celle des salons, s'il vous plaît. Cette muse champêtre, agreste même, en sabots, en cotillon court, avec des brins de paille dans les cheveux, était une nouveauté piquante. Les jolis doigts prenaient plaisir à égrener sur un Erard les notes simples et fraîches et les paroles naïves de la *Mère Jeanne*, la fermière :

Je suis la mère Jeanne
Et j'aime tous mes nourrissons,
Mon cochon, mon taureau, mon âne,
Filles, garçons,
Dindons,
Et j'aime leurs chansons,
Comme étant jeune paysanne
J'aimais la voix de mes pinsons.

Cette poésie rustique, solide, saine, produisait alors sur les mondaines la même impression de curiosité, de surprise et de plaisir, que celle d'une bonne soupe aux choux sur un estomac fatigué de bisques, de coulis et de salmis de perdreaux. La vogue s'ensuivit. Pas un amateur doué d'une voix tant soit peu robuste qui ne fît valoir cet avantage naturel en entonnant à pleine voix la chanson de la *Vigne*, cette *Marseillaise* du vin de France :

Bon Français, quand je bois mon verre
Plein de ce vin couleur de feu,
Je songe, en remerciant Dieu,
Qu'ils n'en ont pas en Angleterre.

Il y avait là-dedans en effet plus qu'un accent personnel : il y avait un vrai poète. Sainte-Beuve, qui cependant ne prodigua jamais ses articles du lundi aux renommées éphémères, ne s'y trompa point. Il consacra un *lundi* presque entier à saluer dans Pierre Dupont un talent naissant, une inspiration originale et puissante. Puis tout à coup, subitement, il ne fut plus question de Pierre Dupont. Il y a dix ans, huit jours après la déclaration de guerre qui conduisit la France où vous savez, on apprit qu'il venait de mourir. — Qui ça ? — Vous savez bien, l'auteur des *Bœufs*.

J'ai deux grands bœufs dans mon étable,
Deux grands bœufs blancs marqués de roux.

— Ah ! oui, je me souviens.

S'il me fallait les vendre,
J'aimerais mieux me pendre.
J'aime Jeanne ma femme, eh bien ! j'aimerais mieux
La voir mourir que voir mourir mes bœufs.

L'auteur des *Bœufs* ! c'est en effet cette chanson qui suffit alors à faire revivre, pour quelques heures, la mémoire du pauvre poète. Encore aujourd'hui, après dix ans d'oubli profond (car depuis dix ans je défie qu'on me cite un seul critique, un seul historien littéraire qui se soit occupé de lui), c'est cette même chanson des *Bœufs* qui vous remet en mémoire l'œuvre de Pierre Dupont.

Or, voici que Lyon, sa ville natale, se dispose à lui élever une statue. — Ma foi ! on en élève tant d'autres à des politiciens qui n'ont jamais écrit en français... — Attendez : ne vous hâtez pas de juger. Si Pierre Dupont est à la veille d'obtenir une statue, ce n'est pas tout à fait parce qu'il a écrit de petits chefs-d'œuvre de poésie rustique. Ça n'aurait probablement pas suffi. Non : Pierre Dupont va être coulé en bronze, un peu pour son talent poétique, mais beaucoup parce qu'il a été républicain et socialiste.

Pauvre Pierre Dupont ! C'est pourtant vrai. Il se crut un homme politique, et ce n'est pas sa faute si le poète est demeuré en lui le plus fort et l'a empêché de se ruer comme tant d'autres dans les stériles débats du journalisme ou dans les conspirations. Mais il chantait toujours. C'était chez lui un besoin. Même quand il croyait faire de la politique, il chantait : le *Chant des ouvriers*, le *Chant du pain*, le *Chant des transportés*, bien d'autres chants, tous plus oubliés les uns que les autres, car la vraie gloire de Pierre Dupont n'est pas là, bien que dans ces œuvres il se trouve quand même plus d'une noble pensée, plus d'un beau vers.

Mais comment voudriez-vous qu'il en eût été autrement, quand Charles Baudelaire, chargé d'écrire la notice biographique de Dupont en tête du recueil de ses œuvres, — oui, Charles Baudelaire que nous avons vu depuis proclamer le principe de l'art pour l'art, avec un mépris hautain pour tout ce qui sent l'utilitaire, — faisait au pauvre poète rustique cette déplorable farce de louer principalement, j'allais dire exclusivement, en lui, le républicain et le socialiste ? Pierre Dupont fut convaincu, et dès ce jour-là on peut dire qu'il fut fini.

C'était d'ailleurs un excellent homme, quelque peu bohème, hantant volontiers les brasseries et s'y oubliant, mais n'ayant jamais insulté à aucun sentiment noble, n'ayant jamais commis une seule mauvaise action.

Ce socialiste presque malgré lui avait été recueilli orphelin, à l'âge de quatre ans, par son parrain, un bon prêtre de village, qui l'envoya faire quelques solides études au petit-séminaire de Largentière. Il en sortit suffisamment lettré pour donner un corps à ses rêves politiques. M. Pierre Lebrun, de l'Académie française, eut occasion de lire quelques vers de lui et s'institua son protecteur. Il lui procura un petit emploi dans les bureaux du Palais Mazarin. Ce séjour profita à Pierre Dupont, qui assistait aux séances intimes des quarante, et qui fut même adjoint aux travaux du fameux dictionnaire.

De tout cela, il sortit connaissant la langue française à fond, et c'est ce qui explique la pureté du style de ses chansons. Il les mettait lui-même en musique, car il composait comme il écrivait : tout naturellement, comme l'oiseau chante. Une fois l'air trouvé, il s'en allait quérir un ami connaissant le *do ré mi fa*, et il lui disait : Note-moi ça, car je ne m'en souviendrais plus demain. L'ami obéissait. Et c'est ainsi qu'on possède de Pierre Dupont une œuvre unique de sincérité et de fraîcheur.

Un beau jour, Pierre Dupont, devenu ou plutôt se croyant illustre, prit congé de l'Académie et s'en alla à l'aventure. Heureusement, il possédait une excellente sœur, ordonnée et économe, qui ne cessa de veiller sur ce grand enfant et ne le laissa jamais malheureux. La cigale, cette fois, put continuer à chanter, hiver comme été, grâce à la fourmi.

Je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'on lui érige une statue, bien que ce soit un peu gros. Mais quelle drôle d'idée que de voir dans cette alouette gazouilleuse un merle politique !

DANCOURT.

---

des explications.

C'était une de ces prières auxquelles on ne saurait résister. Le misérable le comprit, il prit son chapeau, l'enfonça sur sa tête avec un geste de colère et, sans regarder personne, sans prononcer une parole, il se joignit au cortége qui sortit de la maison et descendit la route du Havre.

— Eh bien ! mon père, dit la jeune fille à l'avocat, la répugnance que cet homme m'inspirait était-elle donc si déraisonnable ?

— J'étais insensé. Comment ai-je pu me laisser prendre à ses mensonges et croire à son honneur ? Mais tu me rendras cette justice que j'ai consciencieusement secondé ton oncle pour le démasquer.

— Et maintenant rien ne s'oppose à ce que complète satisfaction soit donnée à M. Richard Bréhier, sans parler des excuses que nous lui devons pour les propos aimables dont il a été l'objet.

— Assurément, mais s'il est parti ?

— Rassurez-vous, dit M. Naudet, vous ne tarderez pas à le voir.

VII

Il consulta sa montre et porta ses regards vers le chemin dans lequel les gendarmes venaient de disparaître. Son attente ne fut pas de longue durée. Une voiture se montra, gravissant péniblement la montée voisine.

Quand elle arriva à la porte, M. Albanel y était déjà ; il aida Mme Bréhier à descendre, puis serra cordialement la main du peintre. La mère était radieuse, sa figure avait repris des couleurs, ses yeux s'étaient animés, elle avait l'expression de la sérénité et du bonheur. Ce fut avec effusion qu'elle embrassa la jeune fille. Lui, au contraire, était pâle, il avait l'attitude hésitante et embarrassée d'un homme mal préparé au rôle qu'il doit jouer, incertain de la conduite qu'il doit tenir. A la vue de Valentine, qui vint à lui, souriante et empressée, ses joues se couvrirent d'une vive rougeur. Son maintien était gauche et timide ; il en avait conscience et en souffrait. Il aperçut le vieux magistrat et courut à lui.

— Monsieur, lui dit-il, je me suis rendu à vos instances ; vous m'avez prouvé que mon départ était impossible avec l'indigne compagnon que j'avais choisi, vous m'avez dit aussi qu'il fallait venir, que mon honneur était en jeu, je suis venu.

— Oui, mon ami, mais vous arrivez bien tard pour aider à cette complète justification que vous réclamiez avec raison. C'est chose faite désormais. M. Bocardet s'est chargé de vous porter plus haut que vous n'auriez pu le faire vous-même.

— Je ne comprends pas.

— Vous comprendrez bientôt, dit la jeune fille, mais déjà vous devez vous trouver satisfait. Avant d'accepter la réparation qui vous était due, vous teniez à ce que celui qui vous accusait de mensonge fût lui-même flétri comme imposteur, maintenant l'hésitation ne vous est plus permise.

— Comment ne comprenez-vous pas, mademoiselle, que ce sujet m'est pénible ? Est-il bien nécessaire que nous y revenions aujourd'hui ?

— Il a raison, dit le vieux magistrat, rien ne presse ; je crois qu'il serait plus urgent de servir madame et son fils ; car je gagerais que la perspective du départ n'a guère stimulé leur appétit.

— C'est vrai, dit Mme Bréhier. Nous nous étions mis à table en face l'un de l'autre. Je l'engageais à manger, je lui répétais qu'il est imprudent de s'embarquer à jeun ; lui-même me disait : Mère, un peu de courage, ne me laissez pas croire en m'éloignant que je vous quitte désespérée, je reviendrai. Nous faisions de vains efforts ; les morceaux ne passaient pas ; à la vue du paquebot qui chauffait, de la mer qui allait bientôt mettre un espace immense entre nous, notre cœur se serrait, nous n'osions parler de peur que les sanglots n'étouffassent notre voix. Avec la joie, l'appétit est revenu.

Valentine avait déjà couru à la cuisine ; elle déposa elle-même les plats sur la table et voulut servir les nouveaux convives. Elle était gaie, souriante, trouvait des paroles charmantes, des saillies aimables pour les encourager. Mme Bréhier tenait parole et faisait honneur au repas, mais son fils ne suivait pas son exemple, il mangeait du bout des lèvres.

La pensée qu'il allait dépouiller cette jeune fille de la fortune l'attristait, l'insouciance avec laquelle elle la lui abandonnait ajoutait encore à l'amertume de ses pensées.

Elle prenait un malicieux plaisir à jouir de son trouble, lui adressait des plaisanteries qui le déconcertaient, des questions auxquelles il répondait gauchement, sans présence d'esprit.

(*A suivre.*) LOUIS COLLAS.

A la Sorbonne.

L'examinateur à un candidat :

— Comment se nommait le père de Charlemagne ?

L'élève cherche dans sa mémoire. Un de ses camarades, tâchant de lui venir en aide, agite vivement son parapluie.

L'examinateur d'un ton sévère : — Ne soufflez pas !

*
* *

Un jour d'éclipse de soleil, un gamin vendait des verres noircis.

— Combien tes verres ? demande un passant.

— Six sous.

— Mais, à ce prix-là, tu dois gagner de l'argent ?

— Putt ! ça serait un bon métier, mais il y a trop de mortes-saisons.

*
* *

— On prétend que je ne dépense rien, disait un avare, mais je paie trente mille francs d'impôts.

Etranger.

ITALIE. — Un journal de Rome, la *Voce della Verita*, raconte ainsi les désordres graves qu'a occasionnés le voyage royal en Sicile. L'*Agence Stefani*, qui renseigne très-exactement les feuilles italiennes sur les manifestations préparées par le gouvernement au passage du roi, avait tu complétement ces incidents; ce sont des correspondances privées qui ont informé les démocrates romains. La *Voce* a emprunté son récit aux feuilles républicaines.

« Dans une répétition du cortége, les élèves du Lycée précédaient tous les enfants qui participaient à la démonstration; cela déplut aux élèves de l'Ecole maritime qui eussent ambitionné ce rang. L'animosité se traduisit par des voies de fait; mais tout se réduisit à la rupture d'un bâton de bannière et à quelques coups.

» Tout semblait fini: malheureusement il n'en fut rien.

» Le lendemain, toute la jeunesse se réunissait de nouveau sur la convocation des autorités: on voulait faire une démonstration scolaire et on la préparait par des répétitions.

» Quand chacun fut à son poste, les élèves de l'Ecole maritime se mirent à provoquer ceux du Lycée et les attaquèrent en armes.

» Les lycéens, pris à l'improviste, reculèrent: une lutte s'engagea entre plusieurs centaines d'enfants... Les armes blanches brillèrent, et quelques revolvers firent feu, sans porter.

» Le sang coule; deux des lycéens tombent gravement blessés: l'un a reçu un coup de rasoir dans le ventre, l'autre au visage.

» Un troisième, appartenant à l'Ecole maritime, a eu la tête fendue d'un coup de bâton. Nous ne mentionnons pas les coups et contusions: plus de trois cents combattants, formant une masse enchevêtrée, se serraient et se frappaient.

» Les agents de police intervinrent; l'alarme et la panique se répandirent dans tout l'établissement.

» Le malheur voulut encore que ce même jour fussent réunies au même lieu les filles des écoles municipales, appelées pour une répétition de chant; témoins de cette scène abominable, on peut s'imaginer leurs cris et leur épouvante.

» L'arrivée des professeurs et de la troupe mit fin à cette lutte acharnée. Ajoutons que les lycéens sans armes ne pouvaient longtemps résister à leurs jeunes adversaires.

» Les blessés ont été transportés à l'hôpital; la force publique a procédé à l'arrestation de quelques jeunes gens.

» Particularité digne de remarque: On assure que parmi ceux qui ont joué du rasoir se trouve le fils d'un des questeurs de la ville de Catane. »

Londres, 18 janvier, soir.

Un violent ouragan, accompagné de neige, a régné toute la journée sur le pays entier. On signale de nombreux naufrages sur tous les points de la côte. Plusieurs chemins de fer sont interrompus par l'accumulation de la neige. Le service des paquebots entre Douvres, Calais et Ostende, est devenu impossible.

L'ouragan a causé sur la Tamise des dégâts énormes qu'on évalue à deux millions de livres sterlings.

La Basse-Tamise a inondé ses rives.

Madrid, 18 janvier, midi.

Les eaux de la Pisuerga et du Guadalquivir continuent à monter.

Les dégâts sont considérables, mais on ne signale aucun accident de personne.

Dans la province de Cordoue, le Guadalquivir déborde sur plusieurs points.

Madrid, 18 janvier, soir.

Le Tage a débordé.

La Jucar a subi une nouvelle crue.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 janvier.

Il semble que des impressions peu favorables pèsent sur le marché. On propage la nouvelle que l'emprunt français serait émis dès le mois de février ou de mars. Cette information paraît tout à fait inexacte. Les questions politiques exercent aussi une certaine influence sur les cours. En somme, le 5 0/0 ne perd que 17 centimes 1/2 de 120.30 à 120.12 1/2. Le 3 0/0 ancien est lourd. L'amortissable est en réaction de 35 centimes.

Le fonds étranger le plus atteint est l'Italien. On descend de 87.70 à 87.45, après avoir touché 87.10. Le Florin d'Autriche est à 76.10.

L'obligation de la Dette unifiée d'Egypte fait 358.75 et 357.50.

Le Turc va de 13.15 à 13.05. On cote 542.50 sur la Banque ottomane.

L'action de la Banque de France est ferme à 3,770. L'action du Crédit foncier oscille de 1,455 à 1,460. En clôture, on est au cours moyen de la journée, 1,457.50. Ce titre attire, comme il le mérite, toute l'attention des capitaux d'épargne. Les portefeuilles font également une place plus large aux obligations d'institution, obligation 3 0/0 à lots et 4 0/0 à court terme. L'action du Crédit foncier et agricole d'Algérie est demandée à 635.

La Banque de Paris et des Pays-Bas est à ses cours précédents, 1,150 et 1,147.50. Le Comptoir d'escompte fait 1,050 et 1,051.25. Les mouvements sur ce titre sont fort réguliers. Le Crédit lyonnais a un écart de 10 fr. entre son plus bas et son plus haut cours, 1.075 et 1,085. On s'arrête en clôture à 1,080.

La Société générale française de Crédit est recherchée aux environs du cours de 700. Elle coûte donc net à payer 450 fr. et elle se capitalise à 10 0/0; les valeurs de même ordre n'apportent que 5 à 5 1/2 0/0. La Société de Dépôts et de Comptes courants est à 708.75. La Société financière a des négociations à 520. On constate beaucoup plus de fermeté sur la Société nouvelle qui doit faire très-prochainement l'objet d'une reprise.

Chronique Locale et de l'Ouest.

C'est dimanche prochain, 23 janvier, qu'aura lieu, dans toutes les communes de France, l'élection des maires et des adjoints pour les conseillers municipaux nouvellement élus.

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES.

La période de révision des listes électorales, municipale et politique, a commencé à courir depuis le 16 janvier, pour se continuer jusqu'au 4 février inclusivement.

Il est du devoir de tous ceux qui en ont le droit: ou de réclamer leur inscription, ou de surveiller leur maintien sur ces listes; en un mot, de s'assurer si elles sont dressées exactement et loyalement.

Température.—Le dégel n'a pas été de longue durée. Cette nuit, une violente tempête a régné pendant plusieurs heures, le thermomètre est descendu au-dessous de glace et il a tombé un peu de neige. Aujourd'hui, le vent est au nord-ouest.

Si, dans les villes, on se plaint de la neige et de la perturbation qu'elle apporte dans les services publics, il n'en est pas de même dans les campagnes où, suivant la diction populaire, elle *engraisse* la terre.

L'atmosphère contient de petites quantités d'un corps azoté, l'ammoniaque, qui exerce une influence remarquable sur la végétation; or, la neige, en se formant, emprisonne dans ses pores l'ammoniaque qui existe, dans les régions d'où elle tombe, et la restitue à la terre en fondant, l'ammoniaque étant très-soluble dans l'eau.

Sait-on le volume d'eau que donne la neige en fondant? — Oui: on a pu, au moyen d'expériences précises, le déterminer d'une façon exacte. La neige occupe habituellement un volume vingt fois plus grand que l'eau résultant de sa fusion. Nous disons: habituellement, car, l'année dernière, la neige n'occupait que six fois seulement son volume d'eau; mais il est vrai que nous avions un hiver exceptionnel.

Nous disions plus haut que la neige garantit le sol contre un froid excessif; nous pouvons prouver notre assertion en citant le résultat d'expériences que nous avons faites l'année dernière. Le 15 décembre, par exemple, la température était de 6°4, au-dessous de 0°; le sol avait, à une profondeur de 0m25, 2°4, et, à 0m40, 3°5; le 20, la température de l'air était de 18°, le sol avait, à 0m25, — 0m40, — 1°; le jour du premier froid, où un thermomètre à l'air indiquait 20° au-dessous de 0°, le sol avait — 0°8 à 0m25, et, à 40 centimètres, 0° juste.

Il n'y a donc rien à craindre pour les récoltes, et le proverbe est vrai qui dit que la neige persistante engraisse la terre.

Parmi les préfets et commissaires de police qui viennent d'être nommés dans l'ordre de la Légion-d'Honneur, nous remarquons les suivants:

MM. André, préfet d'Ille-et-Vilaine, et Massicault, préfet de la Haute-Vienne, sont promus au grade d'officier.

Sont nommés chevaliers:

MM. Obissier Saint-Martin, préfet de la Vienne; Chapron, préfet de la Sarthe; Genouille, préfet de la Mayenne; Richard, commissaire central à Angers; Troquier, ancien commissaire central à Nantes; Lafforgue, commissaire central à Tours; Dignat, commissaire central à Nantes.

Le *Patriote* croit savoir que M. Bihourd, préfet du Pas-de-Calais, est nommé préfet de Maine-et-Loire; que M. Schnerb, préfet de Vaucluse, le remplace dans le Pas-de-Calais et que M. Assiot va à Avignon.— Bon voyage!

A propos des nominations qui viennent d'être faites dans la Légion-d'Honneur, le *Journal de Maine-et-Loire* publie ces lignes:

« Au nombre des nouveaux chevaliers, nous trouvons le nom de M. Richard, commissaire central à Angers.

» Evidemment, cette distinction est acquise à M. Richard en récompense des services exceptionnels qu'il a rendus à l'administration dans les tristes journées du 30 juin, du 4 et du 6 novembre. — C'est M. Richard qui a opéré lui-même pour l'expulsion des Jésuites, des Capucins, des Maristes, des PP. du Saint-Sacrement, des Dominicains et des Trappistes de Bellefontaine.

» Voilà quelques-uns des titres du nouveau chevalier.

» On sait que le préfet Assiot a été décoré lui-même, après le 30 juin, pour *services exceptionnels.* »

ANGERS.

L'*Union de l'Ouest* annonce que M. Blavier a déposé une protestation contre l'élection de M. Bouhier dans la 2e section du canton nord-est.

Le procès-verbal officiel constate: que le nombre des votants a été de 496; que le nombre des bulletins trouvés dans l'urne a été de 499, dont quatre bulletins blancs, supérieur de trois au nombre des votants; enfin, que le total des suffrages attribués aux divers candidats est de 999, un bulletin au moins ne portant qu'un seul nom.

Dans ces circonstances, M. Blavier demande qu'il soit retranché *treize* suffrages à chacun des deux candidats, savoir: 1° *trois* suffrages, différence entre le nombre des votants 496 et le nombre des bulletins trouvés dans l'urne; 2° dix autres suffrages, pour les quatre bulletins blancs qui ont compté comme huit suffrages, et pour le bulletin à un seul nom qui a compté comme deux. Total: dix suffrages indûment comptés.

Si l'on fait ce retranchement, M. Bouhier, qui a eu 259 voix, n'en a plus que 246. Mais, comme le nombre des suffrages exprimés n'a été que de 492, en retranchant de 496 votants les quatre bulletins blancs, la majorité absolue est 247, et M. Bouhier, qui a 246 voix, n'est pas élu.

Le conseil de préfecture est saisi de cette protestation.

On écrit de Champtoceaux aux journaux d'Angers:

« Monsieur, si vous croyez intéresser vos lecteurs en leur faisant connaître que la candidature officielle n'est pas abolie, vous pouvez insérer dans votre journal la réclame électorale de M. le maire de Champtoceaux, à l'occasion du scrutin de ballottage du 16 janvier 1881.

» Non content d'avoir fait distribuer dans la commune des bulletins imprimés portant les noms des candidats agréables, avec cette annotation manuscrite « *liste du maire,* » M. le maire a cru devoir faire publier, dimanche, après la grand'messe, sur la place publique, cette note, dont je vous adresse la copie textuelle:

« Avis aux électeurs,

» Les conseillers municipaux de dimanche dernier vous invitent à voter pour Bourdin et Jouy, dont ils patronnent la candidature.

» Je crois devoir vous dire en outre qu'il ne faut pas écouter les calomnies ou les jalousies de chacun, mais au contraire voter en grand nombre, *ainsi que j'en ai reçu les félicitations de Monsieur le sous-préfet de Cholet du vote de Champtoceaux.*

» RIVET. »

« Vous pouvez voter sans avoir votre carte. »

» Une protestation a été faite au moment où M. le maire, président du bureau, a déclaré le scrutin clos. Cette protestation demandait l'annulation des bulletins portant l'avis de M. le maire. »

TOURS.

M. le Préfet n'assistait pas, dimanche, aux prières publiques. Si son absence à pareille cérémonie n'a pas toujours été justifiée les années précédentes, il n'en est pas de même cette année.

Un douloureux devoir retenait M. Daunassans auprès d'une chère malade. Nous nous associons de tout cœur à la tristesse de M. le Préfet, mais qu'il nous permette de relever comme un grand enseignement une singulière coïncidence.

Mme Daunassans est, chaque jour, visitée, consolée, fortifiée par les RR. PP. Oblats d'Arcachon!

La charité chrétienne ne connaît que ces touchantes revanches! Puisse-t-elle faire regretter à M. le Préfet la journée du 4 novembre 1880! (*J. d'Indre-et-Loire.*)

NANTES.

Le nouveau commissaire central et le sieur Troquier, son prédécesseur, sont nommés chevaliers de la Légion-d'Honneur.

Les exploits accomplis par le sieur Troquier, le 3 novembre, et les insultes par lui adressées à l'honorable M. Catta, méritaient bien cette récompense.

On le soustrait à l'action de la justice, et le ministre le décore!

LE MANS.

On lit dans la *Sarthe*:

« La ligne a été coupée mardi matin par les neiges entre Le Mans et Chartres.

» L'express, n° 3, qui devait arriver au Mans à 11 heures 44, est resté à Chartres. »

Dernières Nouvelles.

La Chambre rentre aujourd'hui. On va s'occuper de la reconstitution du bureau.

M. Le Royer serait désigné pour remplacer M. Pelletan comme vice-président; MM. Lenoël et Labiche seraient appelés à remplacer MM. Mazeau et Bernard, secrétaires sortants.

Les questeurs seraient maintenus, sauf M. Baze qui céderait son poste à M. Pelletan.

On ne croit pas, dans les cercles parlementaires, que la demande d'interpellation de M. Antonin Proust soit déposée aujourd'hui.

Le *Livre jaune* concernant la question grecque ne devant être distribué aux Chambres que vers la fin du mois, il n'est pas probable, dit l'*Agence Havas*, que la discussion de l'interpellation Proust puisse venir à la Chambre avant les premiers jours de février.

Le *National* dit de son côté que M. Antonin Proust s'est mis d'accord avec le ministre des affaires étrangères pour que l'interpellation qu'il doit déposer samedi soit discutée le lundi 31 janvier.

LA MAISON A. LAN ET Cie

Banquiers,

18, rue Beaurepaire, à Saumur,

Délivre dès à présent et jusqu'au moment de la vente publique indiquée pour la fin du mois des actions *irréductibles* de la société du Canal de Pierrelatte.

Les actions du Canal de Pierrelatte jouissent de la **garantie de l'Etat à 4 fr. 65 pour cent.**

Les documents *complets* seront envoyés gratuitement à toute personne qui en fera la demande.

Cinq francs par mois, Livres et Musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (*Voir aux annonces.*)

LES CHEMINÉES ne fument plus avec le FUMIFUGE H. CAHUZAC, ingénieur à BÉZIERS (Hérault). Breveté en France et à l'étranger. Pose facile. — Prix depuis **12** fr. — Envoi franco du Catalogue.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « *obtiennent mille guérisons par an, terme moyen.* » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépot à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SAUVEZ LES ENFANTS

sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farinacées, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

Citons quelques preuves de son efficacité, même dans les cas les plus désespérés :

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. J. G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Cure N° 85,410. — Rue du Tunnel, Valence (Drôme), 12 juillet 1873. — Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi, entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continuels, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalescière. Dès lors l'enfant allait mieux, et avec ce régime il reprit sa santé. — ELIZA MARTINET ALBY.

Observations de M. Dedé, professeur de chimie, Paris. « Depuis ma propre guérison par la Revalescière, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalescière. Ce qui m'étonne le plus, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de complète et prompte assimilation au corps humain : bien nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépuration prompte et facile, et surtout assainir et rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). Ce qui en fait un bienfait vraiment divin, c'est d'augmenter et bonifier le lait des nourrices. » DEDÉ, professeur de chimie.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à Saumur : chez COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Ce (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES A POITIERS	ARRIVÉES A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	11 h. 55 matin.
8 15 —		
11 25 —	7 40 soir.	
1 17 soir.	4 51 —	
4 55 —		9 10 soir.
7 50 —	11 48 —	

DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES A MONTREUIL	ARRIVÉES A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.
12 15 soir.	3 50 —	4 28 —
6 45 —	10 47 —	11 20 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 JANVIER 1881.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse
3 %	83 90	» »	» 25
3 % amortissable	85 »	» »	» 50
4 1/2 %	115 »	» »	» 50
5 %	119 90	» »	» 10
Obligations du Trésor	510 »	» »	» »
Obligations du Trésor nouvelles	511 50	» »	» »
Dép. de la Seine, emprunt 1857	235 50	» »	» »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510 »	3 »	» »
— 1865, 4 %	527 »	3 »	» »
— 1869, 3 %	403 »	» »	2 »
— 1871, 3 %	392 »	» »	1 50
— 1875, 4 %	517 »	» »	» »
— 1876, 4 %	517 50	3 »	» »
Banque de France	3760 »	» »	25 »
Comptoir d'escompte	1045 »	» »	6 25

Valeurs au comptant	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Crédit Foncier colonial	435 »	» »	» »
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1465 »	» »	5 »
Obligations foncières 1877	356 »	» »	1 »
Obligations communales 1879	463 »	» 50	» »
Obligat. foncières 1879 3 %	457 »	» »	» »
Soc. de Crédit ind. et comm.	750 »	» »	» »
Crédit mobilier	645 »	» »	20 »
Crédit Foncier d'Autriche	822 50	» »	» »
Est	770 »	» »	7 50
Paris-Lyon-Méditerranée	1550 »	» »	10 »
Midi	1140 »	» »	5 »
Nord	1730 »	8 75	» »
Orléans	1325 »	» »	10 »
Ouest	865 »	2 50	» »
Compagnie parisienne du Gaz	1547 50	» »	12 50

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
C. gén. Transatlantique	555 »	» »	12 50
Canal de Suez	1465 »	» »	5 »
Société autrichienne	585 »	» »	6 25
OBLIGATIONS.			
Est	387 »	» »	» »
Midi	387 50	» »	» »
Nord	392 »	» »	» »
Orléans	389 75	» »	» »
Ouest	387 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	386 50	» »	» »
Paris (Grande-Ceinture)	390 50	» »	» »
Paris-Bourbonnais	390 »	» »	» »
Canal de Suez	570 »	» »	» »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
8 — 56 — — omnibus-mixte.
1 — 25 — soir, —
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin. direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 40 — — express.
12 — 40 — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — —
10 — 28 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DESVAUX-FARDEL ET VEUVE FARDEL.

Les créanciers de la faillite Desvaux-Fardel et veuve Fardel, marchands, ayant demeuré à Saumur, sont invités à remettre au syndic de la faillite, M. Doussain, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indiquant les sommes par eux réclamées ; si ils préfèrent les déposer au greffe du tribunal de commerce, il leur en sera donné récépissé.

La vérification des créances commencera le mardi 15 février 1881, à neuf heures du matin, dans l'une des salles du tribunal.

Le greffier,
(37) L. BONNEAU.

OFFICE D'HUISSIER

A CÉDER DE SUITE.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à Me CHALET, huissier à Gennes, titulaire dudit office, soit à Me BOURASSEAU, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

A VENDRE

UN BILLARD

Au Cercle Saint-Hubert.

S'adresser au concierge du Cercle.

Etude de Me HENRI-ERNEST ARDOUIN, avoué à Bressuire, rue Duguesclin, 27.

VENTE

Par suite de saisie immobilière,

A l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Bressuire,

Le mardi 22 février 1881, heure de midi,

DE LA MÉTAIRIE

DES

HOUILLÈRES

Située commune de Faye-l'Abbesse, canton de Bressuire,

D'une contenance de 93 hectares environ ; d'une exploitation facile et d'un bon revenu.

Mise à prix : 60,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, à Me ARDOUIN, avoué poursuivant. (38)

ON DEMANDE DE SUITE un domestique.

De bonnes références seront exigées.

S'adresser, 18, rue Beaurepaire.

Mme HUTT, professeur d'allemand, nouvellement arrivée de Strasbourg, demande des leçons. — Rue de Bordeaux, 16.

A VENDRE

UN CHARIOT SUSPENDU

Une Américaine et un Dogkart.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN PETIT PONEY CORSE

Propre à la selle et à la voiture.

S'adresser au bureau du journal.

VIN DE PROPRIÉTAIRE

Garanti PUR et NATUREL

des crûs les meilleurs et les plus fins pour **VINS DE TABLE**. Envois **franco** jusqu'à destination. — Prix très-réduits.

S'adresser à **Mme veuve Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS.** (96)

JOURNAL D'AFFICHES

5e ANNÉE **DE L'OUEST** 5e ANNÉE

PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

4, RUE DE LA PAIX, PARIS

Société anonyme — CAPITAL : CENT MILLIONS DE FRANCS

Prêts ACTUELLEMENT RÉALISÉS sur 1re Hypothèque : QUATRE-VINGT-DOUZE MILLIONS

La Société délivre au **prix net** de **485** francs des Obligations remboursables à **500** francs en 75 ans, par voie de tirage au sort, et rapportant **20 francs d'intérêt annuel** payable trimestriellement.

La Société délivre également des **Bons de caisse** rapportant : à six mois, 3 %, — à un an, 3 1/2 %, — deux ans et au-delà, 4 %.

Adresser les demandes d'Obligations et de Bons de Caisse

A PARIS :

Au Siége de la Banque Hypothécaire de France, 4, rue de la Paix ; — A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial ; — A la Société de Dépôts et de Comptes Courants ; — Au Crédit Lyonnais ; — A la Société Générale ; — A la Société Financière de Paris ; — A la Banque de Paris et des Pays-Bas ; — A la Banque d'Escompte de Paris,

ET DANS LES DÉPARTEMENTS ET A L'ÉTRANGER :

A toutes les Agences et Succursales des Sociétés désignées ci-dessus.

Le paiement des Coupons et des Bons échus ainsi que le remboursement des Titres amortis sont faits aux mêmes Caisses. — Les Notaires et Banquiers peuvent également recevoir les demandes de titres et sont autorisés à effectuer le paiement des coupons.

M. CHAUMIER, agent de change à Angers, place du Ralliement, 10, se charge de faire, *sans frais*, les opérations ci-dessus. (20)

Grande Tuilerie de Bourgogne

à MONTCHANIN (Saône-et-Loire), FONDÉE en 1860

Société Anonyme. — Capital : 4 millions de francs.

PRODUCTION ANNUELLE :

30 MILLIONS de Tuiles, Carreaux, Briques, Hourdis et Accessoires de Bâtiments.

Marque de Fabrique Déposée (seule authentique) :

BOURGOGNE MONTCHANIN

(Saône-et-Loire).

La Supériorité des Produits de Montchanin est consacrée partout, en France et à l'Etranger, par plus de 20 ans d'ÉPREUVE.

SE DÉFIER DES IMITATIONS.

Entrepôt : M. LORRAIN-HUBLOT, rue d'Orléans, 68, Saumur.

33, RUE DE FLEURUS PARIS | **LIBRAIRIE ABEL PILON** | RUE DE FLEURUS, 33 PARIS

A. LE VASSEUR, SUCCESSEUR, ÉDITEUR

5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de CENT fr. le payement est divisé en VINGT mois

Dictionnaires
Encyclopédies
Histoire
Géographie
Littérature
Philosophie
Sciences
Industrie
Beaux-Arts

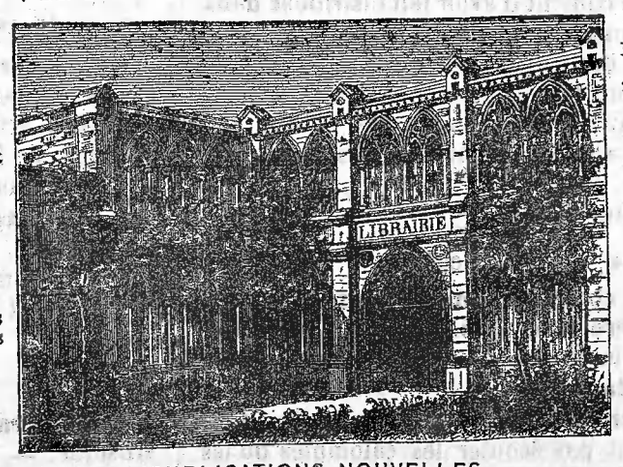

FRANCS par MOIS **5** jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Les recouvrements se font par mandats présentés au domicile du souscripteur

Architecture
Construction
Ouvrages illustrés
Voyages
Romans
Publications artistiques
Gravures

PUBLICATIONS NOUVELLES

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la FRANCE, de l'ALGÉRIE et des COLONIES, suivi d'un ARMORIAL des principales villes de France. — **106** cartes in-folio accompagnées d'un texte contenant la matière de **dix** vol. in-8°. 2 vol. reliure riche. Prix : **125** fr., payables **5** fr. par mois.

En préparation : **L'ART NATIONAL** par H. DU CLEUZIOU. 2 vol. gr. in-8°, illustrés de 40 chromolithographies, 20 grav. hors texte et 300 bois dans le texte.

16 PAGES DE TEXTE — PAR AN **50** CENTIMES — UN NUMÉRO PAR SEMAINE

LE CRÉDIT PARISIEN

Journal Financier, indispensable à tous les Porteurs de Titres

DÉFENSEUR DES INTÉRÊTS FRANÇAIS

Combat les Emprunts Étrangers si funestes à la France.

Les Abonnements sont reçus sans frais, 30, Avenue de l'Opéra, Paris.

ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE DE FRANCE

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.